

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mercredi 31 Janvier 2018**

# 18h30

*\*PV modifié le 15 mars 2018*

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

## Procurations :

M. Bruno LAQUAY a donné procuration à M. Fernand LEGIER  
M. Anthony MOTOT a donné procuration à M. Eric BRUCHET  
Mme Jocelyne REILLE a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS  
M. JPierre CHABERT a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

## **Absents sans procuration :**

Michel MARTIN \_ Dimitri FARRO

## *\*Absents excusés*

*Régis ARMENICO \_ Didier FERREINT*

*\*PV modifié le 15 mars 2018*

*\*Madame le Maire informe que M.ARMENICO a été victime d'un accident de la route et sera absent des réunions le temps nécessaire à son rétablissement.*

Mme Régine LEMAITRE est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la 1<sup>er</sup> séance du 12 Décembre 2017 ;

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la 2ème séance du 12 Décembre 2017 ;

Les procès-verbaux sont votés à l'**Unanimité**

En préséance Mme le Maire rappelle l'importance de ce conseil avec en point n°1 le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 qui a demandé un énorme travail.

Elle est très déçue par la faible participation de l'opposition ce soir ainsi que dans les différentes commissions, notamment finances, sports-associations.

En 2014 la majorité a souhaité une ouverture avec l'opposition dans les commissions communales, or il est regrettable de noter les absences répétées de certains élus.

Mme ANDREIS répond que si l'opposition est absente ce soir c'est parce que tout le monde a des problèmes.

Mme GENTE souligne que M. FARRO est régulièrement absent aux commissions communales.

Mme ANDREIS répond que dans la mesure du possible elle participe mais qu'elle aussi a des soucis personnels.

Mme le Maire déclare qu'elle a la volonté de travailler tous ensemble, avec l'opposition, dans l'intérêt du village.

Mme ANDREIS demande pourquoi la remarque est faite ce soir ?

Mme le Maire répond que c'est le vote des DOB, c'est très important.

Mme ANDREIS signale que les dossiers ont été reçus il y a seulement 3 jours et que c'est peu pour avoir le temps de les étudier.

M PIGNET précise qu'il n'a pas participé à la commission finances prévue le 23 janvier car l'horaire était trop tôt (16h) pour se libérer de ses obligations professionnelles.

M ALLEGRINI souligne que depuis 2014, M. FARRO est très souvent absent.

Mme ANDREIS répond que le jour de la passation des pouvoirs en 2014 l'équipe de M. FARRO a été « mal traitée » contrairement à celle de M. CHABERT.

Mme le Maire rappelle que lors de cette période électorale, différentes publications diffamatoires ont été publiées.

Elle mentionne que M. FARRO est systématiquement absent, sans excuse, comme ce soir.

Mme EIDENWEIL fait remarquer qu'il est respectueux de s'excuser lorsque l'on est empêché.

De plus elle regrette que certaine commission ne se réunissent jamais.

M. ALLEGRINI confirme que depuis 2014, dans certaines commissions certains membres de l'opposition ne participent pas et ne s'excusent pas.

Mme le Maire clôt le débat et demande à passer au rapport n°1

### **Rapport n°1 Débat sur les Orientations budgétaires 2018**

Mme le Maire fait un rappel du sujet et commente le PowerPoint qui est projeté.

M. PIGNET demande à quel moment sont versées les subventions accordées en section investissement.

Mme le Maire précise que la subvention accordée est versée après la réalisation des travaux, ce qui explique le montant figurant en rouge sur le tableau.

M PIGNET fait remarquer que la capacité d'auto financement diminue sur les 3 dernières années et demande pourquoi.

*\*Mme le Maire répond que c'est du fait de l'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement par rapport à la progression des recettes*

M PIGNET souligne que les dépenses n'ont jamais été aussi élevées qu'en 2017.

Mme le Maire précise que nous avons la capacité et les finances pour réaliser les dépenses prévues et attendues par la population, exemple : la maison des associations.

M ALLEGRINI fait remarquer que la réhabilitation de l'ancienne école St Michel est bénéfique pour la commune, elle permet le maintien de son patrimoine.

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 19 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE.

**6 Abstentions :** Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE).

### **Rapport n°2 : Régie de recette de la cantine scolaire : demande de remise gracieuse**

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

**Par 25 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration J. Pierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE).

### Rapport n°3 : Attribution des subventions aux associations

Mme EIDENWEIL note que les subventions supérieures à 23 000 € doivent faire l'objet d'une convention d'objectif, elle demande pourquoi d'autres subventions inférieures à cette somme se trouvent dans la même obligation.

M. ALLEGRINI répond qu'elles ont d'autres objectifs (exemple : UCAM pour leur défilé)

Mme EIDENWEIL demande pourquoi la subvention versée aux « Martyrs de St Anne » a été remplacée par une cotisation.

M ALLEGRINI répond que c'est par ce qu'on ne peut pas verser de subvention à un syndicat \* *dont on est membre*, c'est donc remplacé par une cotisation.

M PIGNET demande si la subvention 2017 a été versée au « Souvenir Français » ?

M ALLEGRINI répond que les subventions sont versées lorsqu'un dossier complet est déposé en Mairie, c'est un critère obligatoire.

M PIGNET informe que le dossier du « Souvenir Français » n'a pas été déposé mais que les actions ont été réalisées. Il précise que l'association du « Souvenir Français » permet l'accompagnement des défunts, l'achat de couronnes lors des commémorations.....

Mme le Maire comprend mais le dossier de demande de subvention est obligatoire pour prétendre à un versement.

M. PIGNET demande où se retrouvent les membres de la nouvelle association de billard.

M. ALLEGRINI répond au bar de l'embuscade.

Mme ANDREIS demande pourquoi la manifestation MSDD n'apparaît pas.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une manifestation communale organisée par la commission des festivités.

M. BRUCHET précise que qu'il s'agit d'un projet communal. Pas de changement depuis 3 ans.

*Mmes BREMOND, LEMAITRE, AZARD et Mrs MARTINELLI et PIGNET, présidents d'associations ou membres d'un bureau se retirent et ne prennent pas part au vote.*

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 20 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, MClaude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE).

**Rapport n°4 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre de formation de la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Richerenches (84)**

M. PIGNET demande comment a été défini le montant de la somme versée au centre de formation Richerenches ?

M. ALLEGRINI précise qu'on a utilisé le même barème que pour les familles rurales du 13 soit 50 €/enfant.

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 25 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, MClaude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE)

**Rapport n°5 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Tigre » pour l'organisation du Fitdays MGEN 2018.**

M. PIGNET souhaite avoir des renseignements sur cette manifestation « Fitdays 2018 ».

Mme le Maire explique que Mallemort, labélisée ville « Active et Sportive » a été choisie par la MGEN pour organiser cette manifestation qui se déroulera dans 40 villes en France. Cet événement s'adresse aux enfants des écoles qui participeront à un triathlon, sans compétition, et suivront des ateliers pédagogiques sur la santé, la sécurité, la citoyenneté...

Le coût total de cette journée s'élève à 42 000 €, la commune ne verse qu'une faible participation.

De 17h à 20 h : poursuite de la manifestation avec un relais famille : 1 enfant plus 1 famille en présence des associations qui participeront à un challenge du nombre pour gagner 20 vélos pour les écoles.

Le soir, un tirage au sort désignera 20 enfants qui iront en finale à Narbonne.

Mme EIDENWEIL demande comment Mallemort a été choisie.

Mme le Maire répond que c'est grâce à notre label « Ville Active et Sportive ».

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 25 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration J. Pierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE

### **Rapport n°6 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège « Collines-Durance » pour les voyages scolaires 2018**

Mme POURCIN demande comment sont sélectionnés les élèves.

Mme le Maire répond que la principale du collège transmet la liste des élèves de Mallemort.

M. RICARD demande pourquoi ne pas donner plus de 40 €.

M. ALLEGRINI répond qu'il a été décidé de plafonner le montant de la subvention qui est divisée par le nombre d'élèves car cette année il y a 3 voyages de programmés.

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 25 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration J. Pierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE)

### **Rapport n°7 : Institution de la procédure de changement d'usage de locaux d'habitation**

Mme ANDREIS signale qu'elle est favorable à cette nouvelle procédure qui obligera les propriétaires à déclarer les locations saisonnières, elle demande qui les contrôlera.

Mme ARTERO répond que les personnes qui n'auront pas de numéro d'enregistrement de la Mairie ne pourront pas louer.

Mme EIDENWEIL demande comment la commune récupèrera les taxes encaissées par Airbnb par ex.

Mme ARTERO répond que la taxe encaissée par Airbnb sera reversée à la commune. Elle précise que la déclaration doit être faite en Préfecture même si la personne ne loue qu'une chambre.

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 25 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration J. Pierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE).

### **Rapport n°8 : Mise en place de l'opération « façades » et validation du règlement intérieur**

Mme ANDREIS demande quels matériaux « obligatoires » seront utilisés pour rénover les façades



M. BRUCHET répond que cela est précisé à l'article 6 du règlement : « ...mise en place d'un enduit »

Mme ANDREIS souligne que les enduits à la chaux sont à bannir du fait de l'humidité qui les détériore rapidement.

Mme EIDENWEIL demande si on peut faire les travaux soi-même après avoir acheté le matériel sur la commune ou s'il est nécessaire de prendre une entreprise.

Mme le Maire répond qu'il est nécessaire de passer par une entreprise ou des autoentrepreneurs déclarés (cf. article 6)

Mme POURCIN demande si cette aide est soumise à des conditions de ressources et si c'est une obligation d'effectuer les travaux.

Mme le Maire confirme que s'est bien soumis à conditions de ressources, ce n'est pas obligatoire, c'est une incitation à la rénovation

M PIGNET demande si d'autres aides sont possibles, comme le Département par exemple

Mme le Maire répond que le Département est en réflexion sur ce sujet

Mme EIDENWEIL demande si un même propriétaire pourra faire plusieurs demandes.

M. BRUCHET : oui, si ce propriétaire a plusieurs maisons.

M.PIGNET demande si l'on a une estimation du nombre de façades concernées pour 2018

M.BRUCHET répond que le nombre estimatif est de 14 maisons pour 2018.

### **Rapport n°9 : Autorisation de permis de construire en vue de la réalisation d'un préau à l'école Joliot Curie.**

Aucun débat

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 25 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M.Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE).

**Rapport n°10 : Acquisition foncière– parcelles D322, D323, D324 et D325 QU Gros Mourre**

M. PIGNET signale qu'il n'avait pas connaissance d'un parc à cet endroit

Mme le Maire précise que ce n'est pas un parc, plutôt d'un espace naturel de colline de 70 hectares au quartier Gros Mourre.

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 25 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration J. Pierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE).

**Rapport n°11 : Renouvellement du réseau électrique – convention de » servitude entre la commune et ENEDIS**

Mme EIDENWEIL souhaite connaître la localisation de cette parcelle.

M. BRONDOLIN précise que cette parcelle se trouve sur la « route des Pilonnes »

Mme ANDREIS demande si ce passage de réseau électrique pourrait entraîner des constructions.

Mme le Maire répond négativement, il s'agit uniquement de voirie.

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 25 voix Pour :** Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, M. Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration J. Pierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE).

**Rapport n°12 : Rapport annuel de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.**

Mme le Maire félicite le travail remarquable de Mme Guy au sein de la commission communale d'accessibilité pour toutes les réalisations en 2017 ( la charte, le Forum du handicap ...)

Mme EIDENWEIL félicite également Mme GUY pour son investissement dans cette commission et demande si une barre de soutien pourrait être mise en place dans les toilettes de la salle des fêtes ?

Mme GUY répons que cela fait partie du programme de l'Ad'Ap

Mme le Maire précise que les travaux sont prévus en août 2018.

Pas de vote – Rapport à titre informatif

### **Rapport n°13 : Remplacement d'un membre du conseil d'administration du CCAS**

Aucun débat

Vote à l'**Unanimité**,

**Par 25 voix Pour** : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Anthony MOTOT), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, MClaude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE).

### **Questions diverses**

Mme POURCIN demande des précisions à propos de la décision n° 247.

Mme le Maire

M PIGNET souhaite connaître le lieu d'implantation du pigeonnier (décision n°245)

Mme AGIER précise qu'il sera situé dans le haut du village près du château d'eau

Mme EIDENWEIL demande quel sera le nombre de cellules du pigeonnier

Mme AGIER répond 200.

Mme EIDENWEIL demande à Mme Agier pourquoi elle n'a pas été invitée à la commission Environnement sur ce projet et regrette le manque de réunion

Mme AGIER répond qu'elle fait 1 réunion par an.

### **Infos diverses :**

- Vendredi 02 février (18h30 Ciné Dany) → Remise du Prix des crèches et concours de sapin
- Vendredi 09 février (13h/17h) → Tour de Provence
- Dimanche 11 février → Loto UCAM
- Mardi 13 février (10h) Square de la Mairie → Inauguration Bibliothèque Rue
- Dimanche 04 Mars (14h30 S Fêtes) → Fêtes des Gd Mères
- Prochain Conseil Municipal le **14 mars 2018**
- Commémoration de la Guerre d'Algérie le 19 mars 2018
- La commune de Mallemort est candidate pour la construction d'un lycée rural

Fin de la séance à 21H